

N° 1742460206 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-24-A/57229

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2024, SUR ETUDE DE DOSSIERS, UN  
CONCOURS DE RECRUTEMENT EXCEPTIONNEL D'INTEGRATION DES AGENTS CONTRACTUELS A  
LA FONCTION PUBLIQUE, POUR 150 POSTES BUDGETAIRES.

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE, LES AGENTS CONTRACTUELS DE  
NATIONALITE IVOIRIENNE, AYANT AU MOINS UN (01) AN D'ANCIENNETE DANS UN  
MINISTERE OU UNE INSTITUTION DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE.

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **QUARANTE-CINQ (45) ANS** AU MOINS ET DE  
**CINQUANTE-CINQ(55) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2023**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE  
GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE  
D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE  
L'ADMINISTRATION, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), DU MARDI 30 AVRIL 2024 AU  
VENDREDI 14 JUIN 2024.

**A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN  
LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG,  
JPG, PNG OU PDF:**

- LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU LE RECEPISSE ONECI OU LA PREMIERE PAGE  
DU PASSPORT, EN COURS DE VALIDITE ;
- L'ATTESTATION DE TRAVAIL DELIVREE PAR LE DIRECTEUR DES RESSOURCES  
HUMAINES DU MINISTERE D'ORIGINE OU LE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES  
DE L'INSTITUTION D'ORIGINE ;
- LES DIPLOMES OBTENUS, EVENTUELLEMENT ;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT  
(23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7.000) F CFA** SONT PAYABLES  
EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) ET LA DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ENGAGEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE, SE FERONT PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOISSOUKRO.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **[www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci)**.

**Références:**

- 1- Article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- 2- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n° 2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- 3- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrolement à la Couverture Maladie Universelle.